

Arrêté n° 2026-103

Objet : **Réglementant temporairement l'occupation du domaine public rue des Martyrs pour des travaux de pose de compteur et branchement sur réseaux du mardi 07 au jeudi 09 avril 2026.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-2-2° et 2213-4;

Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R.411-8;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de ENEDIS en date du 31 mars 2026.

Considérant Les travaux de pose de compteur avec branchement sur réseaux rue des Martyrs du 07 au 09 avril 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'occupation du domaine public sera réglementée rue des Martyrs pour des travaux de pose de compteur avec branchements sur réseaux du 07 au 09 avril 2026.

ARTICLE 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur où sera affichée une ampliation du présent arrêté sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux, la Police Municipale et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 03 Avril 2026
Le Maire,
Guillaume ROBIC

